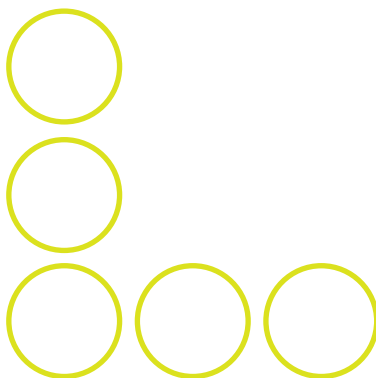


Signature de l'affilié(e)

> Certificat médical (à remplir par votre médecin)

TRÈS IMPORTANT : pour chaque affection, maladie chronique, traumatisme et infirmité mentionné(e) dans ce certificat, votre médecin doit préciser les dates et le stade d'évolution, ainsi que toute date d'intervention chirurgicale éventuelle.

		À remplir par votre médecin	Réservé au médecin-conseil de la CAVP
Taille, poids, sénilité (âge apparent)			
Maladies antérieures			
Infirmité			
Affection motivant la requête			
Téguments			
Appareil respiratoire	Trouble fonctionnel		
	Examen clinique		
	Radio		
Appareil cardio-vasculaire	Trouble fonctionnel		
	Cœur		
	TA		
	Artères		
	Veines		
Appareil digestif	Doléance		
	Examen clinique		
Paroi abdominale	Hernie		
	Éventration		
Appareil uro-génital	Élément anormal (sucre-albumine)		
	Pollakiurie		
	Nombre de grossesses		
	Prolapsus (degré et complications)		
État neuropsychique	Trouble de la parole		
	Trouble de l'équilibre		
	Trouble de la marche		
	Réflexes		
	Fonctions intellectuelles		
	Mémoire		
	Psychisme		



> Conclusions (réservé au médecin-conseil de la CAVP)

.....

.....

.....

- Examens complémentaires éventuellement demandés

.....

.....

.....

Le médecin-conseil de la CAVP se réserve le droit de demander des résultats d'examens complémentaires ou autres documents qui ne figureraient pas dans ce rapport.

À

Date

Signature du médecin-conseil de la CAVP

Important

Ce rapport est destiné à être joint à toute demande de liquidation d'un avantage vieillesse au titre de l'incapacité au travail ou de l'invalidité.

Page 1 : à remplir par l'affilié(e).

Pages 2 et 3 : à remplir par votre médecin.

Page 4 : à remplir par le médecin-conseil de la CAVP.

Merci de retourner ce rapport complété, sous pli confidentiel fermé **portant la mention du numéro de dossier CAVP**, à l'attention du médecin-conseil de la CAVP, le **Docteur FOURCADE**.

Les informations communiquées dans ce document s'appuient sur la législation en vigueur au moment de sa diffusion.

Protection des données informatiques : toutes les données vous concernant sont traitées conformément aux dispositions de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et d'effacement des données qui vous concernent. Pour l'appliquer, il vous suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse suivante : Caisse d'assurance vieillesse des pharmaciens - 45, rue de Caumartin - 75441 Paris Cedex 09, ou par courriel à l'adresse : dpo@cavp.fr, en précisant vos nom, prénom et numéro de dossier CAVP.

Exercice du droit de communication : en application de l'article L.114-19 du code de la Sécurité sociale, la CAVP est habilitée à exercer un droit de communication. Dans ce cadre, les informations que vous déclarez peuvent être vérifiées.

